

Département de  
Meurthe et Moselle  
Arrondissement de  
Nancy  
Canton de Val de  
Lorraine Sud

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 12 avril 2018**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 12 avril à 20h30, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 6 avril 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ-M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA-
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU -M. MARLIN - MME PLAYE - MME SCHREIBER - MME SCHWARZ - M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY - M. JULIEN - M. VERY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK - M. BECKER - MME DROUOT - MME FOUET - M. GRANDBASTIEN - MME ROTA M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO - M. DOSE
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC - M. FALCETTA - MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. VERGANCE
<i>Lay-St-Christophe</i>	M MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. HUET à M. BERNARDO MME GUENSER à M. DOSE
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC
<i>Pompey</i>	M. KUHN à MME GEOFFROY MME VILLEMIN à M. FALCETTA
<b>Excusés</b>	
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN -M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT

**N°37 - DA du 12/04/2018**

**Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE**

**Marché de gestion globale des déchets ménagers  
Avenant 2 au lot n°2 avec la société Paprec**

Par délibération N°11 du 23 novembre 2017, il a été autorisé l'avenant n°1 au lot n° 2 du marché de gestion globale des déchets ménagers. Cet avenant a défini que les prix suivants du Bordereau des Prix Unitaires relatifs aux recettes des nouvelles résines issues des extensions de tri des plastiques ne seraient plus appliqués.

RPETC : Rachat des pots et barquettes en PET Clair (et leur prix plancher PLPETC)

RPETF : Rachat des pots et barquettes en PET Foncé (et leur prix plancher PLPETF)

RPEHD : Rachat des pots et barquettes en PEHD (et leur prix plancher PLPEHD)

RPP : Rachat des pots et barquettes en PP (et leur prix plancher PLPP)

RPS : Rachat des pots et barquettes en PS/PSE (et leur prix plancher PLPS)

RPVC : Rachat des pots et barquettes en PVC (et leur prix plancher PLPVC)

**RPE : Rachat des films souples en PE (et leur prix plancher PLPE)**

**RCOL : Rachat des sacs de collecte (et leur prix plancher PLCOL)**

Cette décision a été motivée par la non adéquation entre ces standards et ceux définis par l'éco Organisme Citéo, chargé du déploiement des extensions de consignes de tri sur le territoire français à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Or depuis, les contraintes des centres de tri couplées aux contraintes techniques des usines de recyclages ne permettent pas de définir à ce jour un standard définitif universel.

C'est pour cette raison que le groupement de rachat de marchandises initié avec le Grand Nancy n'a pu attribuer le lot désigné pour le rachat de ces résines.

Aussi afin de permettre le rachat de ces matières collectées et triées sur le Bassin de Pompey, il est proposé de conserver les lignes de rachat correspondantes issues du BPU, en attendant la définition précise des nouveaux standards de plastique par Citéo.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Environnement et Cadre de Vie du 28 mars 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 au lot n°2 du marché de gestion globale des déchets ménagers du Bassin de Pompey.

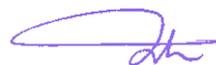
### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance  
le dit jour

Ont signé au registre tous  
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



**Laurent TROGRIC**